

# Répertoire National des Associations (RNA)

## Outils

Dans un arrêté du 14 octobre 2009 (entrant en application le 1er janvier 2010), le ministre de l'intérieur a décidé de la création d'un **Répertoire National des Associations (RNA)** afin de doter l'administration de moyens modernes et performants pour effectuer le suivi de la population associative. Lors de la déclaration de l'association, la préfecture procède à son inscription dans le répertoire national des associations, anciennement répertoire Waldec.

Cette inscription donne lieu à une première immatriculation sous la forme d'un numéro RNA (appelé parfois par l'administration "numéro de dossier"), **composé d'un W suivi de 9 chiffres. Le numéro figure alors sur le récépissé délivré par la préfecture.**

L'ancien numéro « Waldeck » qui correspondait au numéro de dossier attribué par les logiciels des préfectures et sous-préfectures sert donc de « support » au numéro RNA.

À savoir : les numéros Waldec attribués antérieurement au RNA (avant le 31 décembre 2009) ont automatiquement été requalifiés comme numéros RNA.

### [RESAM](#)

7, place du Dossen 29600 MORLAIX

T : [02 98 88 00 19](tel:0298880019)

2D, voie d'accès au port 29600 MORLAIX

T : [02 98 63 71 91](tel:0298637191)

M : [contact@resam.net](mailto:contact@resam.net)